

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1029 Décisions concernant les Ministères

n° 1029

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 septembre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Gawdan Mohamed Ismaïl est engagé à compter du 1er septembre 1960, comme chauffeur auxiliaire et mis à la disposition du Chef du Cabinet Civil du Chef du Territoire. M. Gawdan Mohamed Ismaïl percevra un salaire forfaitaire mensuel de 12.500 francs. La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat. L'ordre de service n° 1474 du 28 octobre 1958 mettant M. Gawdan Mohamed Ismaïl à la disposition du Chef du Cabinet Civil en qualité de chauffeur journalier de la 5e catégorie cessera d'avoir effet le 1er septembre 1960.